

Renseignements :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau
21000 DIJON
Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58
Fax : 03 80 28 56 93
Mail : bourgogne@erage.eu

Durée

6 heures



Spécialisation(s)

Droit des associations

Niveau(x) :

2. Approfondissement
3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

16/05/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30
et de 14h à 17h

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101
2 Avenue de Marbotte
21000 DIJON

Intervenant(s) :

- Mme Cécile CHAUSSARD, Maître de conférences, Docteur en droit public, Membre du laboratoire du Droit du sport
- Maître Thierry CHIRON, avocat au barreau de Dijon

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation : Présenter les actualités normative et jurisprudentielle récentes en droit des associations.
Sensibiliser sur les questions récurrentes ainsi que sur les évolutions nouvelles.

Programme :

Thème 1 : Droit et liberté d'association

- 1/ Liberté d'association
- 2/ Dissolution par décret du Président de la République

Thème 2 : Administration et fonctionnement des associations

- 1/ Création d'une association
- 2/ Nouveaux statuts types pour les associations reconnues d'utilité publique
- 3/ Organes et fonctionnement de l'association
- 4/ Liquidation de l'association
- 5/ Action en justice
- 6/ Responsabilité de l'association
- 7/ Activités de l'association
- 8/ Presse associative

Thème 3 : Les collaborateurs de l'association : droit social et bénévolat

- 1/ Droit social
- 2/ Bénévolat

Thème 4 : Financement (public et privé) des associations

- 1/ Subventions
- 2/ Occupation du domaine public et redevance
- 3/ Prêt bancaire
- 4/ Legs

A retourner à :

ERAGE
 Délégation Bourgogne
 12 Boulevard Clemenceau
 21000 DIJON
 Tel : 03 80 73 22 09/06 42 68 09 58
 Fax : 03 80 28 56 93
 Mail : bourgogne@erage.eu

Date

16/05/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30/14h à 17h

Durée

6 heures

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101
 2 Avenue de Marbotte
 21000 DIJON



Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise

Spécialisation

Droit des associations

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
 1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour